



APPEL D'OFFRES 2012

POUR FINANCEMENT DE PROJETS DE RECHERCHE

La direction du DUMSC met à disposition 200'000 CHF pour soutenir plusieurs projets de recherche des unités du DUMSC. La Commission cherche à encourager et à favoriser le financement des projets de jeunes chercheurs ou de projets qui, de par leur spécificité, ne peuvent pas être financés par d'autres institutions (e.g. FNS).

La Commission du DUMSC¹ est responsable d'évaluer les projets soumis et d'assurer la valorisation des résultats obtenus.

Cet appel concerne toutes les unités du DUMSC.

Ce document définit le cadre des projets et de leur évaluation ainsi que les conditions à remplir pour soumettre une requête de financement.

Conditions à remplir:

1. Les requérants doivent être employés dans une des unités du DUMSC pendant la durée du financement.
2. La collaboration d'au moins deux unités du DUMSC est obligatoire.
3. La définition suivante est adoptée pour un travail de recherche dans le cadre des projets soutenus financièrement par le DUMSC :

Travail scientifique qui aboutit à la production de connaissances nouvelles, susceptibles d'être publiées dans des revues scientifiques à revue de paires, ou dans un média jugé équivalent dans le domaine en question (e.g. les critères sont différents en sciences sociales). La diffusion des connaissances est considérée comme importante.

4. La thématique de recherche est libre, mais devrait préférablement renforcer l'image de médecine communautaire du DUMSC pour les disciplines auxquelles cette condition peut s'appliquer.
5. Il n'existe pas de restriction quant aux catégories d'utilisation du budget (matériel vs salaire vs organisation).

¹ Prof. Lazare Benaroyo (IUHMSP), Prof. Murielle Bochud (Présidente de la commission, IUMSP), Dr Vincent Castella (CURML), Prof. Jean-Bernard Daepfen (ALC), Mme Filomena Jacquier (Administration, IUMSP), Prof. Diane Morin (IUFRS), Dr Karine Moschetti (IEMS), Dr David Nanchen (PMU), Dr Anne Oppliger Goudet (IST).



6. La somme allouée doit être utilisée dans les 12 mois suivant le début du financement (01.06.2012).
7. Lorsqu'un financement est alloué à un projet, les bénéficiaires se doivent de fournir à la Commission un « rapport de recherche » comprenant d'une part, un volet scientifique (2-3 pages max) sur la recherche effectuée et ses résultats et, d'autre part, un volet financier détaillant l'utilisation des fonds accordés (1 page max). Ce rapport devra être soumis à la Commission au plus tard trois mois après la fin de la durée du financement.
8. Les langues de soumission sont le français ou l'anglais.
9. Si le requérant responsable quitte le DUMSC pendant la réalisation du projet, il informe la Commission du nom de son successeur.

Format du dossier de soumission

Le dossier sera présenté à l'aide du canevas intitulé
« DUMSC_Dem_Subside_Recherche_2012_vierge.doc »

Soumission

- Les projets sont à envoyer à Mme Filomena Jacquier (Filomena.Jacquier@chuv.ch) par voie électronique en **un seul fichier** au format pdf.
- Délai pour la soumission des projets: 31 mars 2012 à minuit.

Evaluation

- La décision de financement est prise par la direction du DUMSC, sur préavis de la Commission de recherche du DUMSC.
- Durant son travail d'évaluation, la Commission se réserve le droit de demander une expertise externe pour avis sur le projet.
- La décision de la direction du DUMSC est sans recours.

Au nom de la Commission de recherche du DUMSC, Prof. Murielle Bochud

Lausanne, 23 Janvier 2012